

OUI > à l'IN143 pour l'Accueil de la petite enfance la solution qui répond aux besoins des familles

L'initiative 143 vise à créer une véritable politique d'accueil de la Petite enfance. Comme le soulignent les initiants, « trouver une place d'accueil de jour pour un bébé ou un enfant en bas âge relève aujourd'hui du parcours du combattant. Trop souvent, les parents n'ont pas de véritable choix, et doivent se contenter d'une solution boiteuse. Aujourd'hui, on estime qu'une demande sur deux ne trouve pas de solutions répondant aux réels besoins des familles. »

L'initiative vise notamment à inscrire clairement dans la constitution la répartition des tâches communales et cantonales concernant l'accueil d'enfants en âge préscolaire. C'est ainsi aux communes de prévoir, après analyse, un nombre suffisant et adéquat de places : crèches, jardins d'enfants, « mamans » ou « papas » de jour. L'État continuera à exercer le contrôle des normes d'encadrement, de sécurité et le cas échéant, rappellera à son devoir une commune qui n'aurait pas créé de places en suffisance. L'initiative a de plus l'avantage de proposer une solution souple, puisqu'elle ne tranche pas sur le type de mode de garde, en se focalisant sur l'impact : la possibilité pour les parents de disposer d'une place d'accueil de jour.

Une initiative sociale pour l'économie

Selon le GEIP, Groupement d'Entrepreneurs et Indépendants Progressistes qui défend les valeurs d'une économie durable et juste, la situation actuelle de manque persistant de places d'accueil est inacceptable car elle a des conséquences importantes sur les projets professionnels des jeunes parents et notamment des femmes. L'initiative pour une véritable politique de la petite enfance permet de faciliter la conciliation de la vie familiale et professionnelle et de créer et conserver des places de travail.

Trop souvent, faute d'un mode de garde adéquat, les parents sont obligés de faire des choix sur leurs modes de travail guidés par l'inadéquation de l'infrastructure plus que sur leurs souhaits professionnels : en répondant aux demandes des parents qui travaillent en leur donnant accès à une place d'accueil de jour, c'est aussi un véritable outil de rétention de talents dont disposent toutes les entreprises de la région.

De plus, comme le montre une étude de la Conférence latine des déléguées à l'égalité, l'accueil de jour est rentable, et c'est au contraire son absence qui coûte : ainsi, pour un franc investi dans ce secteur, en moyenne trois francs reviennent aux résidents du canton et un franc aux collectivités publiques (communes, Etat).

Quid du contreprojet ?

Si le contreprojet présente certaines perspectives intéressantes, notamment en présentant la possibilité de créer des partenariats public-privé, il est moins contraignant que l'initiative originale et peut entraîner une déresponsabilisation des acteurs étatiques envers la nécessité de proposer des places de crèche. Le GEIP soutient l'initiative originale et refuse le contreprojet minimaliste.

Au vu de ces considérations,

le GEIP vous recommande de voter OUI à l'IN 143 pour l'Accueil de la petite enfance
